

Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

M. Yves BUSSY souhaite la bienvenue.

<u>Mme Aurélie NELLA</u>, maire de DUCOS, indique que ce moment phare de concertation s'inscrit dans le cadre d'un grand projet : l'extension du TCSP. L'occasion est donnée de pouvoir découvrir de manière plus précise ce projet et à tout un chacun de poser ses questions et faire des propositions. L'extension du TCSP nécessite qu'il y ait une large consultation et une large appropriation de la population.

<u>M. Yves BUSSY</u> rappelle les règles du débat et les objectifs de cette réunion : exposer le plan d'extension du TCSP et, bien sûr, donner matière à s'exprimer sur le sujet. Il présente les garants désignés par la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public.

M. BALAN, garant, remercie l'assemblée de participer à cette réunion. Il rappelle que ce type de dispositif de consultation est réglementé par la CNDP. C'est une autorité administrative indépendante, présidée par Chantal JOUANNO depuis 2018. La CNDP défend le droit individuel constitutionnel à participer aux décisions en matière d'environnement. Ce droit sert à mettre en débat l'ensemble des points d'un projet avant toute décision. La CNDP a été saisie par le porteur de projet, à savoir la CTM, puisque la Loi prévoit que tout projet dépassant les 300 millions d'euros fasse l'objet d'une saisine de la CNDP.

Il rappelle que tous les échanges sont transparents ; ils sont publics et font l'objet de compromis. Les principes les plus fondamentaux sont l'argumentation et l'égalité de traitement. Ce qui compte, ce sont des arguments qui sont portés ; ils seront inscrits dans le bilan de la concertation préalable qui fera état de toutes les contributions du public.

Il rappelle le rôle des garants qui sont essentiellement là pour permettre l'expression et en faire le compte rendu.

Il indique comment participer à cette concertation, en téléchargeant le document qui expose l'ensemble du projet, y compris dans ses détails, dans chaque secteur des extensions du TCSP. Il rappelle que toutes les questions posées feront l'objet d'une réponse dans un délai maximum de 15 jours.

La concertation se déroulera en trois étapes. Cette concertation dure assez longtemps parce que le projet implique des évolutions dans les modes de vie, dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme, sur différentes communes.



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

<u>M. Yves BUSSY</u> demande s'il y a des questions sur le déroulement de cette consultation. Aucune question n'étant posée, il propose à Mme Elisabeth CHAIGNEAU de présenter en détail l'aspect technique de cette extension du TCSP.

Mme Elisabeth CHAIGNEAU rappelle la genèse du projet. Les extensions du TCSP permettent d'aller dans le sens des engagements nationaux de limiter la production de gaz à effet de serre, avec un objectif de diminution pour la Martinique de -19% de la consommation d'hydrocarbures entre 2016 et 2023. Il s'agit de rechercher le report modal de la voiture vers les transports en commun, c'est-à-dire inciter les gens à lâcher leur voiture soit totalement soit en se rabattant sur des parcs relais. L'objectif en Martinique, c'est d'atteindre une part de marché de 25 % des transports en commun à moyen terme.

A l'heure actuelle, la part de marché des transports en commun est estimée à 16%, grâce aux efforts faits ces dernières années : elle était mesurée à 9% lors de la dernière enquête sur la mobilité en 2014.

Il s'agit aussi d'améliorer globalement la qualité du service de transport en commun grâce au TCSP et s'affranchir des conditions de circulation difficiles de la Martinique. Actuellement, les études évaluent le temps perdu dans la congestion à 40 millions d'euros par an.

Dernier objectif du projet très important : accompagner le développement des territoires sud et Est par une meilleure desserte et de meilleures liaisons avec l'agglomération centre.

Pour arriver à l'ensemble de ces objectifs, il faut que l'attractivité des transports ne soit pas handicapée par la congestion. Le projet de Transport Collectif en Site Propre, qui prévoit des voies dédiées pour les transports collectifs, permet aux véhicules BHNS de ne pas être dans la congestion et dans les embouteillages.

Les extensions du TCSP prolongent le circuit actuel vers trois directions : Schœlcher, Robert, Ducos/Rivière-Salée.

En premier lieu, c'est un projet d'amélioration de la desserte structurante du territoire de la Martinique. Il s'agit de poursuivre la construction de l'armature du réseau en prolongeant l'actuel TCSP. Il s'agit également de continuer à répondre de manière performante, avec des transports capacitaires, aux déplacements les plus nombreux qui vont vers l'agglomération centre.



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

Le haut niveau de service visé consiste en une offre très attractive avec des fréquences élevées, une large amplitude horaire et un transport qui circule tous les jours.

Le projet des extensions, c'est avant tout un projet d'intermodalité puisque le territoire est relativement diffus du point de vue de l'habitat. Le TCSP est donc l'armature. Autour de cette armature, le réseau bus est réorganisé, à l'instar de ce que fait Martinique Transport depuis 3 ans autour du TCSP en service.

Troisième élément d'intermodalité : les parcs relais où les gens peuvent laisser leur voiture pour prendre le TCSP.

Mme CHAIGNEAU présente les trajets d'extension. Le projet dont il est question s'arrête au Robert et à Rivière Salée, mais dans un avenir plus lointain d'autres extensions pourraient être envisagées. Vers Schœlcher, il est envisagé soit un projet en mode BHNS qui resterait sur la RN2, soit un projet de câble aérien plus ambitieux, qui permettrait de desservir les quartiers hauts, extrêmement peuplés.

Les extensions consistent aussi en un projet d'aménagement avec la volonté de créer deux voies dédiées pour le TCSP partout où cela est faisable.

Ce projet est pour l'instant au stade des études amont : analyse de la faisabilité du projet techniquement, financièrement, etc. Pour le construire, il va falloir respecter l'environnement. Or, l'environnement qu'il traverse est à la fois qualitatif et contraint.

Les principales contraintes qui s'imposent pour la conception du projet des extensions du TCSP sont les contraintes hydrauliques avec de nombreux cours d'eau et ravines, souvent associées à des zones inondables. Il y a aussi des enjeux écologiques liés à cette présence de cours d'eaux et de ravines avec la présence d'espèces potentiellement protégées. Le maître d'ouvrage a lancé des inventaires écologiques. La dernière contrainte importante est d'ordre agricole, avec de nombreuses parcelles exploitées, classé en AOC Rhum. Dans la conception du projet, on va travailler avec le triptyque "éviter, réduire, compenser".

Concernant le planning et les coûts du projet, le projet global est estimé entre 500 et 600 millions d'euros, avec une extension Est et une extension Sud qui ressortent à un peu plus de 200 millions d'euros et une extension Nord relativement différenciée sur les coûts selon l'option (BHNS ou transport aérien). Sa mise en service, incluant le temps des études, de l'obtention des autorisations administratives, l'enquête publique, pourrait être envisagée pour 2027, avec un phasage du projet.



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

Les effets notables du projet, c'est principalement d'avoir un service de qualité avec un bus toutes les dix minutes à l'heure de pointe, d'avoir une amplitude large de 5h du matin à 20 h et éventuellement plus tard le week-end, des temps de parcours améliorés et réguliers, des véhicules modernes et confortables avec un enjeu de transition énergétique pour le parc de véhicules de transport en commun.

Il y a une très forte évolution en ce moment sur les modes de traction, etc, aussi bien pour les véhicules individuels que collectifs. Ce système de transports sera accessible à tous.

Une modélisation du trafic a été élaborée par la CTM qui permet d'envisager une fréquentation augmentée de 10% dès la mise en service du projet et un trafic de 23 000 voyageurs à l'heure de pointe sur le réseau, ce chiffre justifiant en lui-même la mise en place d'un système capacitaire de type TCSP. Les parts de marché des transports en commun atteindraient 20%, contre 9% en 2014 et 16 % actuellement.

Le projet d'extension Sud va de Carrère au pôle d'échange multimodal de Rivière-Salée qui serait installé assez proche du centre bourg. La longueur de cette extension est d'un peu plus de 9 km, avec sept stations envisagées.

La contrainte importante pour cette extension Sud, c'est notamment la sortie de Carrère avec la contrainte liée à l'aéroport en matière de hauteur des ouvrages. Toutes les difficultés seront de toutes façons abordées dans les études à venir avec des solutions comparatives.

M. Yves BUSSY propose de passer aux questions en lien avec la présentation du projet.

<u>Un intervenant</u> dans la salle indique qu'il habite Petite Cocotte et qu'il possède des parcelles limitrophes à la RN5. Il souhaite savoir si **la notion de bruit sera prise en compte** avec l'édification de murs antibruit. Il indique qu'à l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul mur, ce qui a pour conséquence de renvoyer tout le bruit du côté opposé. Ill indique que ce serait l'occasion de mettre un mur anti-bruit du côté où il n'y en a pas.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> indique que le projet est au stade de la faisabilité. Dans le cadre des études suivantes, les études d'impact, une étude sur le bruit sera menée pour regarder si le projet diminue ou, au contraire, augmente le bruit. En général, sont protégés les endroits



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

où le bruit dépasse plus de décibels par rapport à la norme. Un travail fin est fait sur le bruit dans ce cadre d'études.

Une intervenante demande combien de temps va durer la concertation.

M. Yves BUSSY répond que la concertation durera pendant 3 mois, la durée étant fixée par la CNDP.

<u>Un intervenant</u> demande si, dans le projet, il est tenu compte des expulsions éventuelles et si cela a été chiffré et pris en compte dans les montants énoncés.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> répond qu'effectivement le projet nécessite un élargissement de la voirie. Toutefois, l'objectif qui a été donné pour les études d'insertion est de limiter au maximum les impacts sur les bâtis et les propriétés individuelles.

Une intervenante demande s'il y aura un impact financier pour les villes concernées.

M. MONGIS indique que ce sont des projets publics qui sont menés par deux maîtres d'ouvrage publics : Martinique Transport et la CTM. Ils rechercheront tous les cofinancements possibles, que ce soit au niveau des fonds européens ou de l'Etat. La CTM va s'appuyer sur les communes, non pas sur le plan financier, mais pour la bonne définition des projets afin qu'ils soient gagnant/gagnant et pour faciliter les problèmes à résoudre.

Un intervenant fait état des difficultés relatives à la mise en place du 1er tronçon du TCSP et demande si pour les extensions on tiendra compte de toutes les difficultés, compte tenu de la conjoncture actuelle notamment. Il se demande si ce projet d'extension va vraiment aboutir. Il estime que le TCSP actuel ne répond pas vraiment aux attentes des Martiniquais.

M. MONGIS explique que les maîtres d'ouvrage des extensions du TCSP ont à cœur de suivre les différentes étapes requises pour faire aboutir le projet dont l'étape de concertation actuelle. Un certain nombre d'études ont déjà été faites, rendant possible ce stade de la concertation préalable. Toutes les suggestions, tous les avis seront collectés et en particulier



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

les avis argumentés. Effectivement, ce sont des projets de grande envergure qui doivent être coordonnés avec un certain nombre de grands schémas qui permettent d'aménager de façon cohérente le territoire, etc. Ce sont des projets assez lourds et globaux. Toutefois, chaque avis individuel et argumenté sera collecté et sera pris en compte dans les analyses.

Un intervenant souhaite savoir si, sur le tronçon de la RN5, les usagers de la route seront obligés de passer sur la RN8 durant les travaux d'extension du TCSP.

Mme CHAIGNEAU répond que le niveau d'étude actuel ne permet pas de répondre précisément à la question. Ces extensions vont impacter des axes très structurants de la Martinique. Toutefois, il faudra envisager un maintien de l'exploitation de la RN5 durant les travaux : il est souvent demandé une organisation des travaux qui permette de garder au moins une voie sur deux, etc. Ce sujet de l'organisation des travaux sera abordé dans les études d'avant-projet.

M. MONGIS complète les propos en indiquant que la CTM a un important retour d'expérience sur les différents projets à réaliser. Sur tout ce qui est construit, il y a souvent une gêne pour les usagers de la route. Toutefois, il s'agit de maîtriser ces gênes, en effectuant ces travaux dans des délais les plus contraints possibles.

Un intervenant demande si le cahier des charges actuel impose, sur les points névralgiques de Champigny et de Petite Cocotte, par exemple, des ouvrages aériens qui permettraient de passer au-dessus des voies actuelles à l'instar de La Meynard ou de Californie.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> répond que, pour l'instant, le projet n'en est qu'au stade des études de faisabilité, bien que les passages de Champigny et de Petite Cocotte soient déjà identifiés comme des points durs de circulation du TCSP. Une réflexion a toutefois déjà été entamée pour identifier les solutions envisageables pour fluidifier la circulation dans ces deux giratoires. C'est bien un sujet pris en charge par la maitrise d'ouvrage.

<u>M. MONGIS</u> indique qu'au-delà même des projets d'extension du TCSP, la congestion de ces échangeurs est une donnée connue de la CTM, relevée dans des études réalisées récemment, notamment pour le schéma territorial d'infrastructures. Il s'agira de conjuguer les deux volets



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

transport et amélioration des déplacements routiers. Des solutions devront être apportées à Champigny et Petite Cocotte, sans doute avec de la dénivellation.

<u>Un intervenant</u> s'interroge sur l'évaluation qui a mené au projet d'extension : le flux de véhicules antérieur et actuel. Le TCSP actuel a-t-il eu un impact sur le flux de véhicules. Quelles sont les prévisions de trafic avec l'extension prévue ?

M. MONGIS indique qu'un certain nombre d'études doit être poursuivi, notamment des comptages réguliers sur les axes principaux ou ponctuels en fonction des études dont les maîtres d'œuvre auront besoin. Ce type de projet peut procurer une amélioration, soit en favorisant le report de l'usage de la voiture sur le transport en commun ; soit en permettant à des personnes qui ne se déplaçaient pas de se déplacer mieux. Donc, parfois, la réduction du nombre de véhicules n'est pas très significative, car parallèlement il y a une augmentation du nombre de personnes utilisant les transports en commun, pour des raisons professionnelles ou de loisir.

Pour la phase à venir, les impacts seront encore plus nets. Les artères principales vers l'ouest, l'est ou le sud vont permettre d'aller plus loin sur des sites propres, avec des délais de déplacement garantis.

Deuxièmement, avec l'harmonisation des organisations de transport qui est en cours par Martinique Transport, cela va permettre de mieux irriguer l'ensemble des territoires, avec l'organisation complémentaire des transports.

<u>Un intervenant</u> s'interroge sur les options possibles pour les BHNS, soit au centre de la voie ou de part et d'autre des voies, notamment pour le tronçon de Rivière Salée. A Petite Cocotte, l'élargissement ne pourra se faire que d'un côté. Cela risque d'avoir un impact important sur les maisons existantes et d'être très onéreux C.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> rappelle que le projet est à un stade d'étude très amont. Ce sont les données topographiques qui permettront de concevoir le projet de manière précise à 50 cm près. Dans un premier temps, le site propre est envisagé plutôt d'être en axial, au milieu de la voirie, du fait du petit nombre de stations et du grand nombre de bifurcations. Le projet, pour l'instant, envisage de se mettre en axial jusqu'à Genipa et dans l'échangeur de Génipa de passer d'un seul côté, côté Est, puisque l'objectif est de desservir la zone de Petit-Bourg



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

avec une station éventuellement équipée d'un parc relais. Le but est aussi de ne construire qu'un seul ouvrage en transparence hydraulique sur la plaine de la rivière salée. Il y a un ensemble de contraintes qui sont regardées pour faire le meilleur arbitrage. Pour l'instant, rien n'est gravé dans le marbre.

<u>Une intervenante</u> souhaite savoir le projet prendra en compte les constructions qui se trouvent à proximité de la RN5.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> indique que le but des études, c'est de limiter les impacts sur le foncier et particulièrement sur le bâti. Exceptionnellement, certains bâtis peuvent être impactés mais très peu pour l'extension Sud. Par exemple, sur Champigny et Petite Cocotte, certaines maisons sont déjà extrêmement proches et ont déjà fait l'objet d'un mur de soutènement. Le tracé hypothétique est plutôt envisagé de l'autre côté.

<u>Un intervenant</u> interpelle les représentants de la CTM concernant les passages au niveau des giratoires de Ducos et de Petit bourg. Un passage central lui parait quasiment obligatoire sur ces ronds-points qui sont de véritables goulots d'étranglement entre la CACEM et le Sud. Le développement économique du Sud à partir de Ducos pâtissant de cette circulation actuelle dégradée, il demande s'il ne serait pas envisageable d'anticiper la circulation au niveau de ces ronds-points par le milieu, ce qui pourrait être déjà, dans un premier temps, soulager toute l'économie dans le Sud en attendant l'avènement du TCSP.

M. MONGIS indique qu'il sera tenu compte de cette proposition. Toutefois, il rappelle l'objectif de ces giratoires : assurer la sécurité au niveau du croisement des véhicules. Il s'agit, dans un premier temps, de mesurer la balance entre les coûts et les bénéfices de ces améliorations. Quoiqu'il en soit les giratoires seront réétudiés dans le cadre du projet d'extension du TCSP.

<u>Une intervenante</u> propose que, dans le cadre de ce projet d'aménagement, il soit tenu compte des cyclistes qui empruntent ces routes à grande vitesse, avec notamment une réflexion à mener sur la création de pistes cyclables.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> indique que la place des cyclistes est un sujet important dans le cadre de ce type de projet de réaménagement routier pour les transports collectifs. C'est



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

obligatoire d'insérer un aménagement cycle en parallèle en milieu urbain. En milieu interurbain, ce n'est pas obligatoire. Pour l'instant, le parti-pris serait plutôt de faciliter le rabattement des cyclistes vers les stations du TCSP. C'est toutefois un débat à ouvrir.

<u>Un intervenant</u> revient sur le planning général et demande si les trois extensions seront menées de front.

<u>M. MONGIS</u> rappelle que c'est un projet complexe. C'est pourquoi la CNDP, compte tenu de l'ampleur du projet, est une instance obligatoire à saisir en concertation préalable. Le planning présenté est indicatif et raisonnable. Son maintien dépendra de nombreux paramètres : délais d'instruction, procédures, solutions techniques qui seront choisies, etc...

<u>Un intervenant</u> rappelle qu'il y a deux grosses zones industrielles sur Ducos, notamment à Champigny et Cocotte. Ducos et l'Espace Sud ayant déjà des projets sur ces zones, comment l'articulation sera faite avec les entités concernées ?

<u>M. MONGIS</u> explique que c'est une démarche partenariale qui doit tenir compte de l'existant. Il est impératif de travailler avec les communes qui gèrent les plans locaux d'urbanisme et les communautés d'agglomération. La complexité c'est d'arriver justement à faire que tous les schémas et les plans locaux soient pris en compte et que les projets se bonifient respectivement.

<u>Une intervenante</u> souhaite avoir des précisions par rapport à la billetterie et notamment une éventuelle billetterie unique.

<u>Mme Régine LEBEL</u> confirme que Martinique Transport a récupéré plusieurs réseaux, avec des systèmes tarifaires différents. Il est prévu à terme d'avoir de l'interopérabilité, à savoir pouvoir passer, pour l'usager, d'un réseau à un autre avec le même ticket, quitte à ce qu'il y ait des rétributions entre les différents réseaux pour maintenir les équilibres financiers de chaque réseau.

<u>Un intervenant</u> demande à la Collectivité s'il est envisagé de mettre une réglementation sur le parc automobile camion. Il estime que, même avec un site propre, s'il n'y a aucune



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

règlementation pour les camions sur la route, l'objectif de réduire la pollution ne sera pas atteint. Est-il prévu des tranches horaires pour les camions ? Idem pour les cyclistes pour assurer leur sécurité.

<u>Mme Régine LEBEL</u> indique qu'il n'y a pas encore d'études pour l'organisation ou la limitation des trajets pour le transport de marchandises et que la proposition sera prise en compte.

<u>Un intervenant</u> souligne que le changement de gouvernance politique avait impacté les contours du projet du TCSP en termes de tracé. Il demande si les projets actuels peuvent être remis en question en cas de changement de gouvernance et si c'est le cas, si une nouvelle concertation sera faite.

<u>M. MONGIS</u> explique que tous ces grands projets d'aménagement ne peuvent pas se faire sur une durée très courte ; la majorité des grands projets s'étale sur plusieurs années et, le plus souvent, sur plusieurs mandatures. Les éléments de l'actuelle concertation seront utilisés pour aider à la décision qui appartient aux élus. Tout ce qui est entrepris portera ses fruits et sera analysé.

Une intervenante propose la construction d'un mur antibruit.

<u>Une autre intervenante</u> demande si ce sont les mêmes BHNS qui seront sélectionnés ou si ce seront des bus totalement électriques ou ayant une autre technologie.

<u>Mme Régine LEBEL</u> indique que, pour le choix du matériel roulant, une étude sera réalisée pour effectuer des comparaisons, en fonction des évolutions technologiques et des disponibilités en approvisionnement énergétique en Martinique.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> complète et rappelle que de nombreuses collectivités s'orientent vers la sélection de matériels roulants plus propres en fonction des choix disponibles en matière d'énergie renouvelable sur leur territoire. Elle précise que les normes sont très évolutives et qu'il vaut mieux attendre pour avoir le retour d'expérience des autres territoires pour sélectionner le matériel roulant des projets d'extension TCSP.



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

<u>Une intervenante</u> demande s'il y a déjà eu une évaluation de l'impact du TCSP sur l'évolution de la qualité de l'air.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> indique qu'une évaluation avait été menée dans le cadre des études sur le 1^{er} TCSP. Il faut rappeler qu'un organisme est chargé en Martinique de mesurer régulièrement la qualité de l'air, et bien que les mesures ne sont pas précisément localisées sur les tracés TCSP, ces données sont intégrées et d'autres sont réalisées pour estimer les apports du projet TCSP.

<u>Un intervenant</u> demande si dans l'approche conceptuelle pour la réalisation d'un tel projet, il existe des éléments dissuasifs à l'usage de la voiture personnelle sur les zones réservées au TCSP, y compris à ceux qui se disent des professionnels du transport individuel ou collectif.

<u>Mme Régine LEBEL</u> répond qu'il y a un arrêté qui règlemente la circulation sur les voies du TCSP. La difficulté réside dans le respect par chacun de cet arrêté.

<u>M. MONGIS</u> explique que l'objectif est de sécuriser le plus possible les déplacements. Or, selon les portions traversées, il y a des types de régulation différents, qui dépendent soit des communes, soit des communeutés d'agglomération, soit de l'Etat. La question est notée mais les solutions ne seront pas instantanées, sauf peut-être sur une possible extension en mode par câble aérien.

<u>Un intervenant</u> demande s'il y a déjà une date approximative pour la définition du schéma d'aménagement des trajets et des différents arrêts et demande si les citoyens auront leurs mots à dire sur les aménagements qui seront choisis.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> répond que c'est dans les prochaines études que ce sera défini, en attendant notamment d'obtenir les données topographiques, l'information sur les projets connexes, etc. La concertation est nécessaire en amont de ces études.

L'intervenant souhaiterait avoir une réponse plus précise sur le timing de ces études.



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> précise que ce sera dans le cadre des études d'avant-projet, d'ici environ un an et demi.

<u>Un intervenant</u> indique qu'il y aura un impact économique dans les bourgs où il y aura des arrêts TCSP. Il s'interroge sur le fait que le centre bourg de Ducos n'en aura pas.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> répond que des études avaient été menées pour étudier la possibilité de passer par le centre bourg de DUCOS. Les conclusions de ces études de 2007 montraient pour Ducos que la voirie est étroite partout, ce qui engendrait des impacts importants sur le bâti, et présente de forts dénivelés peu propices à la circulation de longs véhicules. Ces arbitrages pourront éventuellement être reposés.

<u>L'intervenant</u> demande s'il pourrait y avoir, dans ce cas, des aménagements potentiels qui pourraient compenser le fait de ne pas pouvoir passer dans le bourg.

<u>Mme Elisabeth CHAIGNEAU</u> indique que le rabattement sur le réseau du TCSP fait partie des mesures compensatoires à imaginer dans le cadre du projet.

<u>Un intervenant</u> s'interroge sur les adaptations de ce projet aux personnes en situation d'handicap et si des réunions spécifiques ont eu lieu avec des personnes en situation de handicap.

<u>M. MONGIS</u> précise que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est un volet très important. Quel que soit le type de bus choisi, la question de l'accessibilité fait partie du haut niveau de service : espace à l'intérieur, annonce sonore, etc. Toutes les réglementations d'amélioration qui pourraient évoluer seront prises en compte.

<u>L'intervenant</u> demande s'il y a eu des concertations avec des personnes en situation de handicap.

Mme Régine LEBEL indique que pour le TCSP, c'est obligatoire mais pas forcément sur les



Compte rendu détaillé

16 mars 2021 - Ducos

autres réseaux. Martinique transport a pour objectif de reprendre en main ce chantier pour prendre en compte les différents handicaps.

M. ALONZEAU, garant, remercie le public présent pour la richesse des questions et la municipalité pour son accueil. Il précise que sur toutes les villes concertées le projet sera présenté dans sa totalité. En avril, il y aura des réunions sur des thèmes précis. La concertation préalable se termine le 31 mai; à la suite, il y aura la remise d'un rapport. Les études seront approfondies; les choix ne sont pas arrêtés. Jusqu'à l'enquête publique, il y a un retour vers le grand public pour représenter le projet. Il est tout à fait possible de revenir dans la même salle d'ici un an, deux ans ou trois ans pour présenter des choses plus précises et plus affinées. Jusqu'au 31 mai, il y a un site dédié qui permet de poser des questions.

<u>M. Yves BUSSY</u> remercie l'ensemble des personnalités présentes et rappelle les prochains rendez-vous.